



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions relatives au Corps commun  
d'inspection**

**b) Examen de la collaboration de l'OIT  
avec le Corps commun d'inspection**

1. La question des relations de l'OIT avec le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies a été examinée dans le document soumis à la 289<sup>e</sup> session (novembre 2003) du Conseil d'administration<sup>1</sup> suite à la demande faite à sa 286<sup>e</sup> session<sup>2</sup>.
2. A ses 288<sup>e</sup> et 289<sup>e</sup> sessions (novembre 2003 et mars 2004), le Conseil d'administration a décidé de reporter la discussion de cette question afin de permettre l'examen de toute décision que prendrait l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la réforme du CCI<sup>3</sup>.
3. A sa 59<sup>e</sup> session (décembre 2004), l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution intitulée «Rapports du Corps commun d'inspection»<sup>4</sup>. Cette résolution indique entre autres que le CCI s'attachera principalement à définir les moyens d'améliorer la gestion et de garantir que les ressources disponibles sont utilisées au mieux. A cet effet, il doit définir pour les organisations participantes des critères de gestion et des méthodes d'évaluation des résultats et de l'efficacité de la gestion.
4. La résolution prie de nouveau les chefs de secrétariat des organisations participantes de faciliter le suivi des rapports du CCI et invite les organes législatifs compétents à examiner cette question.

<sup>1</sup> Document GB.288/PFA/13/1.

<sup>2</sup> Document GB.286/12/3, paragr. 111, 112 et 125.

<sup>3</sup> Documents GB.288/9/1 (et Corr.), paragr. 192; GB.289/10/1 (et Corr.), paragr. 164.

<sup>4</sup> A/RES/59/267.

5. A sa 292<sup>e</sup> session (mars 2005), le Conseil d'administration a décidé de reporter à novembre 2005 la discussion de la question afin de laisser au Bureau le temps de collaborer avec le CCI après sa réforme <sup>5</sup>.
6. Les derniers rapports du CCI sont plus ciblés et concrets, et contiennent des informations utiles portant sur l'ensemble du système des Nations Unies, comme le montrent les rapports soumis à la session en cours du Conseil d'administration. L'insistance accrue sur les conseils en matière de gestion est la bienvenue. Il est important d'adopter une approche du contrôle à l'échelle du système, et cela a des avantages aussi bien directs qu'indirects pour l'OIT.
7. Toutefois, les recommandations du CCI à certaines organisations comme l'OIT ont toujours leurs limites. En comparaison avec les vérificateurs internes et commissaires aux comptes et avec l'unité d'évaluation, qui ont un personnel à plein temps qui s'occupe spécialement de l'OIT, le CCI ne consacre que des ressources minimales et occasionnelles à une organisation donnée. De plus, sa composition et la multitude des sujets qu'il traite limitent inévitablement ses connaissances dans tel ou tel domaine. Ses méthodes de travail sont plus utiles pour la compilation des données interorganisations que pour l'élaboration de recommandations destinées à une organisation précise. Les commentaires du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) sur les rapports du CCI continuent de montrer les limites de l'applicabilité des recommandations à des organisations précises.
8. Dans certains cas, les travaux du CCI font double emploi avec ceux des organes de coordination du système des Nations Unies (secrétariat du CCS, Comité de haut niveau sur la gestion, réseaux concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, etc.). Cet organisme étant particulièrement utile pour les questions qui se posent à l'échelle du système, il doit établir des liens de travail plus étroits avec ces organes de coordination et s'assurer que ses travaux ne font pas double emploi avec les autres travaux qui sont faits à l'échelle du système.
9. Le coût direct du CCI pour l'OIT en 2004-05 est d'environ 360 000 dollars des Etats-Unis.
10. Le CCI continue d'insister sur le fait que tous les rapports pertinents devraient être soumis au Conseil d'administration, que toutes les recommandations devraient être discutées et pas seulement prises en note et que le Bureau devrait établir un système de rapports de suivi régulier pour chaque recommandation approuvée par le Conseil d'administration. Le Bureau a des réserves sur cette approche. Il ne voit pas ce qu'elle pourrait apporter de plus que la méthode actuelle, selon laquelle les rapports sont soumis après réception des commentaires du CCS, les recommandations pertinentes sont résumées, le Bureau faisant des commentaires si nécessaire, et le Conseil d'administration est libre d'examiner les recommandations qu'il juge importantes et d'établir les mesures de suivi nécessaires. L'approche du CCI ne ferait qu'ajouter une charge administrative importante pour le Bureau, engendrer un surplus de documentation, avec les coûts supplémentaires que cela implique, et prendre plus de temps à la commission PFA. Les rapports du CCI sont tout à fait différents de ceux des vérificateurs internes et des commissaires aux comptes, dont les recommandations détaillées s'adressent directement à l'OIT.
11. Le Conseil d'administration est saisi d'un document qui résume trois rapports du CCI et montre l'utilité d'un suivi flexible <sup>6</sup>. Le rapport du CCI sur la gestion axée sur les résultats

<sup>5</sup> Document GB.292/1, paragr. 109.

<sup>6</sup> Document GB.294/PFA/11/1, *Questions relatives au Corps commun d'inspection: a) Rapports du Corps commun d'inspection*.

résume une série de rapports du CCI qui sont une mine d'informations<sup>7</sup>. Ce rapport a été utilisé pour préparer l'évaluation de la budgétisation stratégique et est donc soumis au Conseil d'administration de façon plus concrète, avec des recommandations plus spécifiques. Les autres rapports conviennent plutôt à un suivi par le Bureau, même s'ils peuvent aussi intéresser le Conseil d'administration.

12. Le Bureau estime que le CCI intéresse l'OIT surtout par les rapports qu'il prépare spécialement pour le Conseil d'administration ou pour le Bureau. Le Directeur général est ouvert à toutes les suggestions que peuvent contenir les rapports du CCI pour le Conseil d'administration et envisage de continuer à demander des notes à des fins de gestion interne.
13. Par ailleurs, le Bureau estime que le CCI peut apporter énormément au système des Nations Unies, à la fois comme organe de contrôle et comme fournisseur d'informations portant sur l'ensemble du système. Le Directeur général compte s'assurer que le Bureau contribue à l'établissement d'un plan de travail solide du CCI qui évite tout chevauchement avec les organes de coordination et qui soit réellement utile aux systèmes de contrôle.
14. Le Bureau reconnaît que le CCI n'a pas toujours bien compris la nature tripartite de l'OIT et que certains de ses rapports présentent des faiblesses. Il estime toutefois que le CCI peut faire des contributions utiles aussi bien pour le contrôle que pour la gestion, surtout pour tout ce qui touche au système des Nations Unies dans son ensemble. Il est donc recommandé que l'OIT maintienne sa relation avec le CCI. Il est également recommandé que la présentation des rapports du CCI à la PFA se fasse dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, c'est-à-dire après réception des commentaires du CCS, le Conseil d'administration décidant au cas par cas des mesures de suivi à prendre pour certains rapports ou recommandations.
15. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:***
  - a) ***de réaffirmer la relation de l'OIT avec le CCI;***
  - b) ***de prier le Directeur général:***
    - i) ***de s'assurer que le Bureau collabore avec le CCI en vue de l'élaboration d'un programme solide et de méthodes de travail satisfaisantes;***
    - ii) ***de continuer à lui soumettre chaque année un résumé des rapports et recommandations du CCI, après réception des commentaires du CCS.***

Genève, le 28 septembre 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 15.

<sup>7</sup> Document JIU/REP/2004/5, *Synthèse du rapport en trois parties sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies.*